

# 324

# Domaine public

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 324 10 juillet 1975  
Douzième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 40 francs  
pour la fin 1975 : 20 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :  
Eric Baier  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley

## Défense globale

*Ces dernières années, les militaires, tentant de justifier leurs besoins en armements dernier cri, en gadgets de toutes espèces, ont dû déployer des trésors d'imagination pour rendre crédible la menace d'un ennemi prêt à fondre à tout instant sur le territoire helvétique. Avec la récession généralisée, tout devient plus simple. On a pu le constater lors de la dernière session des Chambres fédérales. Sans broncher, le Parlement a voté un crédit de 447 millions pour l'acquisition de cent dix chars suisses 68, quand bien même ce blindé de qualité douteuse avait soulevé de nombreuses critiques précédemment. Mais voilà, cette commande doit permettre de maintenir de nombreux emplois dans l'industrie métallurgique...*

*Le Tiger F-5 américain, anciennement indispensable à notre défense aérienne, est devenu maintenant le moyen de placer nos fromages outre-Atlantique, plus quelques autres produits non en-*

*core spécifiés. La belle monnaie d'échange ! Et, argument décisif, la construction de cet avion assurera aussi cent dix places de travail aux ateliers de montage d'Emmen pendant cinq ans...*

*Une aubaine en somme pour l'industrie d'armement si longtemps décriée. La voici d'un seul coup promue au rang d'institution de salut public.*

*D'ici à ce que le Conseil fédéral comptabilise ces sommes au titre de la relance économique, il n'y a qu'un pas.*

*Pour l'instant les colonels peuvent souffler : le front commun paysans, ouvriers, industriels paraît solide, rangs serrés derrière la défense nationale. Avions, blindés, écoulement des produits laitiers, maintien du plein emploi, c'est le nouveau virage de la défense globale.*

*A moins que, la conjoncture redevenue plus favorable, on réalise que la production d'armements est d'abord une affaire de gros sous et que ces commandes qui prennent maintenant une allure d'aubaine n'ont servi en fait qu'à masquer les vrais problèmes.*

## Obwald

*Comme partout ailleurs, la tension sur le marché de l'emploi se fait vive à Obwald, mais là, et c'est moins courant, une première parade a été imaginée, une parade qui n'a peut-être pas valeur d'exemple, mais qui situe au moins la marge de manœuvre autorisée par le système.*

*Donc, industriels et pouvoirs publics ont conclu une convention selon laquelle l'Etat engagerait les travailleurs menacés de perdre leur emploi : des travaux d'intérêt général ont été recensés, qui ne pouvaient jusqu'ici pas être menés à bien, faute de bras disponibles. Sur le plan financier, l'Etat dédommage les patrons au « pro rata » des services rendus par les ouvriers ainsi « mis à disposition » ; la différence entre cette rémunération et l'ancien salaire (toujours supérieur) est supportée par les industriels qui manifestent par là leur*

*intention de réengager ces hommes lorsque la conjoncture sera meilleure. Une commission tripartite, Etat, patrons et techniciens est en place qui a déjà traité quinze cas précis.*

*Il n'est bien sûr pas question de transférer simplement sur la collectivité des coûts dont les industriels ne voudraient plus : d'une part les tâches auxquelles sont affectés les chômeurs en puissance sont reconnues urgentes et d'utilité publique (travaux forestiers, en une première étape) et d'autre part, l'Etat a pris la précaution de ne pas fixer de minimum à ses indemnités pour empêcher que ne lui soient confiés que des ouvriers « non rentables »...*

*Les autorités obwaldiennes négocient avec la Confédération les crédits qui sont nécessaires : pour les travaux en question, les subventions normalement prévues suffiront à peine ; c'est là où le bât blesse encore momentanément. Mais à Obwald, l'imagination a fait un pas vers le pouvoir !*

## Destin(s) trotskyste(s)

Je n'ai pas bien saisi le sens de l'article intitulé « Destin trotskyste » (No 318). On sent l'ironie, on distingue mal la cible. Faut-il comprendre que Walter Nelz, ancien trotskyste et auteur de plusieurs ouvrages sur Hegel et sa philosophie, a fait du bon travail aux Archives sociale de Zurich, ou doit-on conclure au contraire qu'il avait été récupéré par ce biais et que les Archives sociales ne font rien de bien utile (du moins avant qu'ils ne dépouillent la presse romande...)

Dans ce dernier cas, combien d'articulets ne faudrait-il pas écrire sous le titre « destin social-démocrate » ou « destin stalinien » ?

L'histoire de notre temps a connu des « destins trotskystes » différents. Citons pour mémoire : Andres Nin, ministre de la justice de la Catalogne révolutionnaire, assassiné par les services spéciaux russes en Espagne en 1937; Marc Bourhis et Pierre Gueguen, fusillés par les nazis en 1941 au camp de Châteaubriant; Léon Lesoil, dirigeant trotskyste belge, mort en déportation en Allemagne en 1941; Sneevliet et Dolleman, dirigeants du RSP hollandais, fusillés avec dix de leurs camarades en 1942; Marcel Hic, mort à Buchenwald

en 1943; Pietro Tresso, assassiné dans le maquis français par des FTP staliniens en 1943; Pentelis Pouliopoulos, fusillé par des officiers allemands en Grèce en 1943, après que les soldats du peloton d'exécution refusèrent de tirer; Widelin, assassiné par la Gestapo à Paris en 1944; Avram Leon, mort à Auschwitz en 1944; Ta thu Thau et Tran van Trach, assassinés par le PC vietnamien en 1946; entre autres.

Inutile d'allonger la liste. « Domaine public » regrette-t-il que Walter Nelz n'y figure pas ? Par un accident de l'histoire et de la géographie, il se trouvait en Suisse. En son temps et à sa façon, il a payé de sa personne.

On peut douter de la clairvoyance et du sens politique du mouvement trotskyste; on ne saurait nier le courage et l'abnégation de ses militants. On ne peut non plus ignorer sa contribution à une lutte et à des traditions qui sont le patrimoine de tous les socialistes.

Dan Gallin

*[Aucune ironie à la clef de notre article d'il y a quelques semaines, ou alors involontaire ! Seulement, une manifestation d'intérêt passager de contre-informateurs invétérés... Mais il valait la peine de publier ces trente lignes pour recevoir en échange cette lettre bourrée de précisions. Réd.]*

## Bolligen et le Tchad

Dans certaines communes bernoises existent des « sous-communes » (Viertelsgemeinde). Bolligen est à la fois une grande commune comprenant plusieurs sous-communes et le nom d'une de ces dernières. Ses finances sont saines et récemment elle est venue en aide à une petite commune grisonne en versant 10 000 francs pour des travaux d'utilité publique. Remarquable ! Désireuse qu'un geste soit aussi fait en faveur du tiers monde, la section socialiste de Bolligen-Habstetten a proposé à l'assemblée communale de virer 10 000 fr.

à Swissaid en faveur d'un centre scolaire agricole au Tchad.

Le Tchad, c'est « un vaste pays sans littoral figurant sur la liste des vingt-cinq pays désignés parmi les « moins développés » par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a vu sa croissance et son développement entravés par de graves sécheresses depuis les années soixante ». Ce texte, extrait d'une publication de la Banque mondiale, n'a pas ému les citoyens de Bolligen, et par 78 « non » contre 39 « oui » et 91 abstentions, ils ont refusé d'approuver ce crédit.

Dans un communiqué, le PS de Bolligen-Hab-

stetten note que le crédit refusé représente le 0,67 % de l'excédent de recettes enregistré en 1974. C'est donc le principe qui a choqué ces citoyens bernois pourtant à l'avant-garde si l'on en juge par leur solidarité avec le tiers monde helvétique des hauteurs grisonnes ! On mesure l'ampleur de la campagne d'information à mener sur le sujet dans notre pays où la fraternité confédérale n'est de loin pas partout aussi vive qu'à Bolligen.

GENÈVE

## Un urbanisme différent pour les Grottes

Au cœur de Genève, stérilisée par le béton et la circulation automobile, un vieux quartier vit pour quelque temps encore : les Grottes. Ce quartier très populaire, situé au nord de la Gare, a découragé, par le morcellement de la propriété de son sol, les spéculateurs actifs partout ailleurs sur le territoire de la ville. La commune de Genève qui, en tant que collectivité publique, peut se permettre de travailler à long terme, a entrepris dans le secteur, et dès 1964, une politique systématique d'achats de terrains sous l'impulsion de deux magistrats socialistes, tout d'abord M. Donzé (actuellement conseiller d'Etat), puis M. Ketterer. Elle constitua ainsi un domaine public d'une ampleur rarement atteinte et qui plus est, dans un secteur stratégique, destiné à un remodelage complet. Parallèlement, elle mettait en place les instruments de la réalisation. La ville renonçait en un premier temps à la responsabilité directe de la rénovation, par crainte de la politisation et de la lourdeur des procédures parlementaires, et on créait alors, en 1968, une fondation où chaque parti déléguait ses représentants. En fait, à côté de quelques politiciens-figurants, siégeaient surtout des responsables des milieux d'affaires, et parmi eux, signe de l'importance de l'opération, celui de la Société pour le développement de l'économie suisse, la

droite la plus implacable (le directeur désigné, un radical, un technocrate dont l'efficacité est reconnue mais dont la vocation d'urbaniste n'est pas évidente).

### Un amoncellement monstrueux

Le premier rapport de la Fondation, publié en 1971 — seul document public à ce jour — témoigne d'un dérapage que l'orientation politique de la majorité des protagonistes et l'air du temps rendait inévitable : selon ce plan, les Grottes ne seront pas un quartier rénové, mais une aire sur laquelle, après qu'on ait fait table rase de tous les immeubles existants, s'amoncèleront en une densité monstrueuse, nœud routier, voies express, parking, centre postal, bureaux et logements. Un chantier de vingt ou trente ans. Devant les critiques, la Fondation prend ses distances et renonce aux conclusions du rapport, et les cinq groupes d'architectes ayant reçu le mandat de l'aménagement de chacun des cinq secteurs des Grottes, se voient fixer des indices de densité inférieurs.

### Les oubliés

Dans toute cette affaire, les habitants ont été oubliés, et cela dès le début. Aucun engagement de relogement sur place n'a été proposé à une population composée de personnes âgées, de petits artisans, une population qui, de ce fait, a tendance à s'affoler et à quitter des lieux auxquels elle était attachée malgré l'inconfort général. Où retrouvera-t-elle les bistrotts, les petites places, en un mot la vie collective qui est celle des Grottes aujourd'hui ? Poser la question, c'est déjà fournir la réponse...

La commune, parmi tous les autres propriétaires, a joué le rôle le plus odieux dans l'affaire, laissant ses immeubles à l'abandon pour inciter les habitants au départ. Seul le Parti du travail s'est préoccupé sporadiquement de leur situation.

L'automne prochain, l'opération, longtemps bloquée par les exigences de la coordination avec le plan routier genevois et les projets des PTT, devrait connaître un développement important.

La Fondation semble en effet vouloir suspendre temporairement les trois secteurs extérieurs sur lesquels elle prévoyait de construire l'essentiel de l'infrastructure routière, pour concentrer son effort sur les deux secteurs centraux consacrés, eux, aux logements et aux bureaux. Très prochainement, elle aura à connaître les plans d'aménagement élaborés, plans dont tout laisse à penser qu'ils seront très différents l'un de l'autre.

### Deux conceptions des plus différentes

Considérons en effet les responsables de ces secteurs « C » et « B » ! Le premier, le plus important, a été confié au bureau Julliard et Bolliger qui occupe une situation dominante dans le secteur immobilier genevois ; à la fois architecte, propriétaire, régisseur et promoteur, il a à son crédit la majorité des principales opérations de ces dernières années et en particulier les cités-dortoirs de Meyrin et du Lignon...

On imagine difficilement équipe plus différente que celle à qui a été confié le secteur B : trois architectes dont la volonté de sortir d'un urbanisme, d'une architecture, fondés essentiellement sur le profit, est connue.

L'important maintenant est de savoir comment la Fondation pondérera les deux critères essentiels dans le jugement qu'elle portera sur les projets.

Premier critère : la densité.

Une collectivité publique qui possède plus de 70 % du terrain comme c'est le cas dans les secteurs intéressés devrait pouvoir aboutir à une occupation de l'espace fort différente de celle qu'implique la loi du profit maximum. La qualité de la vie appelle une variété dans les volumes, une limite dans les hauteurs, une quantité d'espace et de verdure que l'urbanisme capitaliste exclut.

Deuxième critère : le maintien d'un maximum d'immeubles anciens.

Le citoyen souffre — parfois sans connaître l'origine de son mal — de vivre dans une ville où trop souvent il ne subsiste plus aucune liaison avec le passé, même le plus récent. Le phénomène est particulièrement accentué à Genève où des quartiers entiers, comme celui des Pâquis, se sont vidés de leur substance. Les Grottes, elles, dans certaines de leurs composantes, sont les témoins d'un véritable art de vivre en ville (qui a fait ses preuves depuis des années) et dont la place du même nom est le plus heureux exemple.

Tel est donc l'enjeu et il apparaît clairement avant le choix décisif prévu dans la procédure actuellement en cours.

Mais en définitive, quelles que soient les décisions de la Fondation, il est inimaginable qu'elle puisse se prononcer sans consulter l'ensemble de la population ! Et à défaut de consultation officielle, il importe que les habitants du quartier, et tous ceux qui à Genève refusent l'urbanisme du béton et de l'argent, prennent la parole et organisent leur action.

### Un combat pour la gauche

La rénovation des Grottes est un combat important pour la gauche, qu'il s'agisse des organisations faïtières ou de la « base ». Pour le Parti socialiste, le test sera décisif : après avoir donné à la collectivité les moyens d'un urbanisme différent par une politique exemplaire d'achats de terrains, va-t-il remettre sans discuter ces atouts entre les mains des représentants du « capitalisme avancé » (comme l'affirme la revue d'extrême-gauche « Tout va bien » dans un dossier très bien documenté — juillet 1975) ? Un combat à suivre.

---

### A NOS ABONNÉS

Rappel : pendant les mois d'été, juillet et août, DP paraît au rythme d'un numéro tous les quinze jours.

---

# La gestion des atrocités vietnamiennes ou une leçon unique de « relations publiques »

Après des années d'informations au jour le jour, il ne peut être trop de quelques semaines de vacances pour faire le point. La guerre du Vietnam a fait la « une » de tous les moyens de communication de masse au moins une fois par semaine à travers toute la politique mondiale récente. Imagine-t-on combien elle pèse sur toute une génération de lecteurs de journaux ?

Depuis la libération de Saïgon pourtant, le flot de nouvelles a progressivement tari et un voile pudique est tiré sur la renaissance d'un pays dont les Européens connaissent souvent mieux les contours et la géographie que ceux de leur propre patrie. C'est à peine si, çà et là en Suisse, des groupements d'extrême-gauche ont publié des communiqués de victoire (tout de même, à Lausanne, pour ne citer que cet exemple, en marge du Festival de la Cité annuel, une « fête » vietnamienne pour commémorer l'événement) : les projecteurs de l'actualité se sont donc éteints sur Saïgon et sur Hanoi et, pour suivre l'analyse du célèbre linguiste américain Noam Chomsky, l'une des plus impressionnantes manœuvres d'intoxication collective que l'on ait connues a pris fin.

Ce détournement méthodique de l'opinion mondiale au chapitre vietnamien, il est possible de commencer à l'évaluer pendant ces mois d'été après le grand déferlement de nouvelles et de reportages qu'a suscité la dernière offensive communiste. Grâce à un livre qui vient de paraître en français et qui donne une idée des leçons qu'impose le martyr de tout un peuple : « Bains de Sang » de Noam Chomsky et E.S. Herman (collection Change, éditions Seghers/Laffont. Titre original anglais (1973) : « Counter-revolutionary violence : Bloodbaths in fact and propaganda »). A l'heure des premiers bilans vietnamiens, la réac-

tion de la presse a été unanime sur un point : l'un des plus atroces conflits de l'histoire venait de se terminer, mais un conflit « à cœur ouvert » en quelque sorte, pendant lequel les moyens de communication de masse avaient « fait leur travail » d'informateurs comme jamais auparavant. Et de rappeler que, grâce au petit écran en particulier, tous les Américains avaient eu le loisir de pa-taiger dans les rizières en compagnie de leurs soldats; et de laisser entendre qu'en définitive cette « proximité » des opérations avait largement pesé dans la balance en faveur d'un arrêt des hostilités. Un satisfecit général en somme : la mission sacrée des journalistes en faveur de la paix avait été bien remplie.

Vue sous ce même angle de l'efficacité des moyens de communication de masse, la guerre du Vietnam peut inspirer de tout autres considérations. La question posée par Chomsky : comment, à l'occasion du conflit vietnamien, une « politique mondiale des *bains de sang constructifs* » a-t-elle été rendue acceptable pour la démocratie américaine ? Comment, à travers tout un jeu de rôles, d'énoncés de discours retransmis par les médias, la guerre du Vietnam a-t-elle pu devenir *acceptable* pour une bonne partie de l'humanité, après l'être devenue pour la majorité de l'opinion aux Etats-Unis ?

## Une entreprise exemplaire

L'objectif de Chomsky est d'exposer dans sa forme originale le gigantesque mensonge organisé par le gouvernement de Washington, embarrassé par la vérité et craignant les conséquences politiques d'une relation fidèle de ses actes. Ce décryptage apparaît comme une entreprise exemplaire qui peut être présente dans toute notre perception de l'actualité, quelle qu'elle soit, dans quelque climat qu'elle survienne. A ce point de vue, la portée de la démarche suivie dans « Bains de Sang » dépasse largement le procès des autorités américaines et les opinions personnelles de Chomsky sur le régime Nixon.

Il faut entrer ici plus avant dans la démonstration du savant américain : « Bains de sang » — « bloodbath » — est un terme familier aux Américains. Il est communément employé pour décrire les actes de violence et de terreur — passés, présents et futurs — contre les populations civiles, lorsqu'ils sont attribués à l'ennemi, et dans les cas où la victoire n'est pas de notre côté. Dans la version officielle de la toute récente histoire vietnamienne, par exemple, nous seuls et notre vaillant allié de Saïgon nous nous sommes dressés entre les dix-sept millions de Sud-Vietnamiens et le bain de sang qu'auraient provoqué les hordes barbares du Nord-Vietnam et leur bras au Sud, le Vietcong. L'impression que véhiculent les mass media et leur mesure commune est celle d'un souci humanitaire, de la part des dirigeants américains, à l'égard des victimes de la « violence ». Le public a été amené à croire que la politique américaine au Vietnam était de quelque façon contrainte par le recours à la violence et par la menace d'un bain de sang — de la part des autres ».

En suivant ainsi les années d'occupation de la péninsule indochinoise, on découvre que le souci qu'on peut avoir de la violence est « sélectif » : « certains bains de sang semblent être considérés comme « bénins », ou même comme positifs et constructifs; seule une sorte très particulière d'entre eux a droit à la publicité, est jugée atroce et digne de produire l'indignation ».

Dans cette perspective, les massacres au nom de la révolution sont « mauvais », et ils constituent un recours à la violence considéré comme « inapproprié et inélégant en vue d'obtenir un changement social : « de tels massacres sont le fait de « terroristes » — le mot « violence » lui-même est habituellement réservé à l'usage de la force lorsqu'elle est employée par des éléments et des mouvements d'opposition ». D'un autre côté, les tueries entreprises pour ramener les populations à la passivité (« stabilité », « équilibre politique ») sont rarement définies comme bain de sang ou comme usage de la violence, ce sont des « réajustements »

ou des « changements dramatiques », tolérés ou encouragés comme nécessaires et souhaitables : « cela est vrai soit que le bain de sang détruit à la fois l'appareil d'organisation et la base des mouvements de gauche dans la population (comme en Indonésie), soit qu'il tue plus modestement, simplement pour désorganiser et terroriser juste assez une population pour instaurer une domination totalitaire de droite, comme la République Dominicaine, le Guatemala ou le Brésil; ou encore, qu'il se situe quelque part entre ces deux extrêmes, comme dans le cas de l'« effort » américain au Sud-Vietnam ».

### Succès assuré

D'où un véritable système de « gestion des atrocités » dans lequel un gouvernement peut s'engager, « avec le degré requis de coopération des moyens de communication de masse (que n'a-t-on pourtant dit, après Watergate, sur l'indépendance des journaux américains par exemple ?) et non sans un succès à peu près assuré », par le simple « poids des informations mises dans le circuit, par l'usage sélectif des *rapports* sur les actes d'atrocités attribués à l'ennemi, par la création de *révélés*

## L'esclave et l'ambassadeur

« Le spectacle de votre intervention dans le Conseil national me fait pitié. Vous vous êtes montré comme un des multiples esclaves au service d'une doctrine étrangère n'ayant pas de borne morale pour mentir, calomnier et discréditer sans aucun fondement une personne qui a mené une vie professionnelle et privée irréprochable. » Je connais la tactique de ceux qui vous ont ordonné d'attaquer. Eux et vous, vous savez qu'en usant la tribune que vous offre l'organisation démocratique de votre pays, vous pouvez lancer un grand coup de propagande contre le Chili sans rien risquer. C'est le lâche genre d'attaque pratiqué par les groupes auxquels vous appartenez.

et de mythes de bains de sang et par leur enjolivure ».

La leçon dégagée par Chomsky après l'analyse de multiples documents de l'histoire de la guerre du Vietnam : ce « grand mensonge » peut marcher en dépit de fuites occasionnelles dans une presse libre et « non seulement il peut survivre et rendre des services appréciables sans qu'on ait à se soucier de réfutations tout à fait raisonnables et définitives, mais certaines vérités patriotiques peuvent être aussi fermement établies aux yeux de la majorité par la constante répétition ».

En cent cinquante pages, Chomsky et Herman n'ont pas l'ambition d'analyser les rouages de la machine mise au point pour « gérer les atrocités vietnamiennes », machine dont l'opinion mondiale entière a été victime; ils se contentent d'établir que « dans la perspective du leadership américain, les bains de sang ne sont pas nécessairement considérés comme mauvais ». Et dès lors qu'est ainsi éclairée la manipulation systématique des faits qui environnent les atrocités de la guerre, apparaît aussi le dénuement extrême et incroyable des victimes de ce conditionnement organisé à grande échelle : la leçon quotidienne de la guerre du Vietnam pour chacun de nous.

Et de la même façon ceux-ci ont corrompu et discrédité la tribune des organismes internationaux car ils ne peuvent pardonner au Chili d'avoir secoué le joug de la dictature marxiste pour récupérer sa traditionnelle démocratie, la vraie démocratie que l'on pratique et non pas celle qui sert uniquement d'étiquette pour cacher le genre de dictature déjà assez connu dans le monde.

» Vous ne pouvez et ne pourrez jamais montrer un dossier prouvant les graves accusations que vous portez contre moi, car il n'existe pas. C'est un dossier inventé par d'autres personnes et dont vous vous êtes fait l'écho (...) ».

Ces quelques lignes donnent le ton de la réponse (transcrite ici mot à mot) de l'ambassadeur du Chili à Berne à une intervention parlementaire

d'Arthur Villard mettant en cause la dictature chilienne.

### Le Conseil fédéral au pied du mur

Le Conseil fédéral, interpellé par le même député (question ordinaire du 25 juin) à la suite de cet « échange » devra dire « ce qu'il pense de cette conception de la démocratie telle qu'elle est pratiquée par la junte criminelle qui s'est emparée du pouvoir au Chili par les moyens que l'on sait, et qui, ainsi que le démontrent diverses enquêtes, a instauré la torture (en perfectionnant les méthodes nazies) comme instrument d'exercice de son pouvoir usurpé » (Villard demande en outre à juste titre au Conseil fédéral « ce qu'il pense entreprendre pour faire connaître aux dirigeants de la junte chilienne son appréciation quant aux méthodes utilisées par ces « démocrates traditionnels »).

### Onze journalistes fusillés ou assassinés

Dans cette perspective une note supplémentaire s'impose. L'ambassadeur du Chili en Suisse fait état d'un noyautage de l'information sur la « démocratie chilienne »; mais a-t-il une opinion sur la politique de Santiago en matière de presse ? Après les derniers bilans, qui passent il est vrai difficilement les frontières, il est établi que

- onze journalistes ont été fusillés ou assassinés sous la torture,
- des centaines de journalistes et travailleurs de la presse, contraints au chômage, expulsés ou persécutés par la dictature, ont dû prendre le chemin de l'exil,
- une vingtaine de journaux ont été interdits et leurs biens confisqués (quarante émetteurs de radio ont subi le même sort),
- quarante-trois journalistes chiliens sont en prison ou dans des camps de torture (plusieurs d'entre eux ne sont pas « reconnus » par la junte, ce qui met leur vie particulièrement en danger). Les noms sont à la disposition de Son Excellence. Information oblige !

## Toujours le bâillon

On se souvient de ce médecin-psychiatre, qui, appelé à témoigner en qualité d'expert dans un procès, s'était vu pris à partie par le président du tribunal.

A ce propos, une lettre d'un lecteur de DP, M. Claude Contini, infirmier de son état :

« Comme vous le savez fort probablement, le Dr Claude Miéville, médecin-chef de l'Hôpital de Nant et du secteur psychiatrique de l'Est vaudois, a publié dans le « Bulletin des médecins suisses » du 19 mars dernier un article intitulé « L'expertise psychiatrique en matière pénale. Quelle psychiatrie, quelle justice voulons-nous ? ».

### Sanctions ou dialogue

» La presse lausannoise du 25 mars a favorablement commenté cet écrit en insistant surtout sur les risques d'une collaboration entre répression pénale et psychiatrie. « 24 Heures » du 8 avril nous apprenait par la plume de Myriam Meuwly que certains membres de l'administration judiciaire vaudoise avaient adressé une lettre de protestation au médecin cantonal en demandant la citation du docteur Miéville devant le Conseil de santé. L'emploi du conditionnel voilait à peine la gravité de la démarche et du reste Myriam Meuwly s'étonnait à juste titre que dans notre pays aussi « on cherche à résoudre un conflit d'idées par l'appel à des sanctions plutôt que par l'échange et le dialogue ».

» Après quoi, étrangement, le silence le plus complet est tombé sur cette affaire.

### Déontologie et statut des fonctionnaires

» Si j'y reviens aujourd'hui, c'est qu'il ne s'agit pas hélas du premier cas d'atteinte (sournoise) à

la liberté d'expression, par le biais, au moins discutable d'une interprétation rétrograde du code déontologique et du statut des fonctionnaires.

» Sur ce point, je suis en mesure d'apporter un autre exemple précis, car, ayant moi-même écrit — bien entendu pendant mon temps libre — et publié un modeste historique de l'Hôpital de Cery (moins orthodoxe, il est vrai, que ceux faits sur commande et à paiement), j'ai été convoqué, en septembre 1972, devant une délégation du Conseil de santé, et sommé ensuite par le chef du Département de l'intérieur de m'« abstenir dorénavant, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à la révocation, de tout écrit qui mette en cause la direction de l'Hôpital de Cery, ses méthodes thérapeutiques ou ses conceptions administratives ». » L'art. 22 du statut des fonctions publiques cantonales (« Les fonctionnaires doivent en toutes circonstances agir conformément aux intérêts de l'Etat de Vaud et s'abstenir de tout ce qui pourrait lui causer perte ou dommage ») a servi de bouclier légal à cette injonction.

### L'étouffement

» N'ayant donc, officiellement, pas le droit de m'occuper de sujets qui dépassent le niveau de compétence de mon diplôme d'infirmier en psychiatrie, je me garderai bien d'émettre une quelconque opinion au sujet des idées avancées par le Dr Miéville. Qu'il me soit toutefois permis de constater qu'en continuant, comme si de rien n'était, à accepter l'étouffement des pensées « pas comme il faut » (à l'aide de toute une série de prétextes administratifs débouchant sur des mesures disciplinaires), nous risquons de glisser lentement vers un fascisme qui n'aura même pas le courage de porter son nom. »

Lettre qui me paraît soulever deux problèmes intéressants : celui de l'expertise psychiatrique et celui de la liberté d'expression. J'y reviendrai dans un prochain numéro de DP.

## LA QUINZAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

### Fièvres pré-électorales

*Quitte à risquer un faux départ avant les vacances, la presse se lance à corps perdu déjà dans les plates-bandes électorales.*

— *Commentant le choix par les socialistes du professeur et écrivain Adolf Muschg comme candidat au Conseil des Etats, « Die Tat » conclut : « La difficulté qu'éprouvent les sociaux-démocrates d'envoyer à Berne des conseillers aux Etats populaires, liés aux camarades du parti, aux travailleurs et aux syndicalistes n'est pas limitée au canton de Zurich. Si l'on songe qu'il n'y a que quatre députés socialistes au Conseil des Etats, on peut parler sans aucun doute d'un malaise helvétique. On est alors en droit de se demander si « l'alternative » Muschg contribuera à améliorer l'image du PS. »*

*Autre son de cloche dans la « National Zeitung » qui voit dans la candidature de Muschg une occasion de soulever, lors d'une campagne électorale, des problèmes de fond... à condition que son parti soutienne Muschg dans cette entreprise et dépasse ainsi les manœuvres tactiques traditionnelles.*

### Primaires à Zurich

— *Les radicaux zurichois ont le droit de choisir le rang de leurs candidats sur les listes pour le Conseil national. Les 15 000 membres du parti sont invités à participer à une élection primaire portant sur septante candidats des deux listes (ville et canton). Leur choix, modéré par un règlement favorable aux femmes et aux sortants, sera connu prochainement. Notons, au surplus, que le Parti radical a fixé les limites de la propagande personnelle tant pour les élections primaires que pour les élections proprement dites afin d'éviter les abus (NZZ 47).*

J. C.

## Formule magique ad aeternum

— Commentant des déclarations du conseiller national Hubacher, président du PSS, la « *National Zeitung* » (198) a tenté de répondre à la question « *Quel est le parti le plus fidèle ?* » Il en ressort que personne ne semble vouloir abandonner la formule magique pour le Conseil fédéral mais qu'il est peu probable qu'un nouveau contrat de législature soit conclu en fin d'année.

## Excellente radiographie

— A signaler un excellent supplément qui a paru dans les quatre quotidiens du groupe « *Solothurner Zeitung* » (147). Il s'agit d'un tableau de la situation économique dans le champ de diffusion de ces journaux (Soleure et la Haute Argovie bernoise). A côté d'articles généraux, des informations sur les différents secteurs économiques, sans oublier des précisions sur le marché du travail.

## Furgler parle

— A noter dans le supplément « *politique et culturel* » de la « *National Zeitung* » (semaine dernière) en ouverture de cahier, une réflexion de base sur l'aide au développement à travers les capitaux privés helvétiques; plus loin, pour conclure une série de six pages consacrées à la révision de la Constitution, un entretien massif avec le conseiller fédéral Furgler. Et parmi les notes hebdomadaires, les premiers reflets d'une enquête menée par un groupe de recherches de l'Université de Zurich sur les lecteurs du défunt « *Zürcher AZ* ».

## La Suisse et le tsar

— Dans le magazine du « *Tages Anzeiger* » une étude historique sous le titre « *Quand la Suisse avait faim* » (au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque notre pays recevait de l'argent du tsar pour ses pauvres, versements précurseurs de l'aide aux pays en voie de développement »).

## La LMR en Suisse

La Ligue marxiste révolutionnaire compte dix-sept ou dix-huit sections réparties en douze cantons. Elle participera aux élections nationales de l'automne prochain dans ces douze cantons. Comme nous l'avons fait pour d'autres partis, précisons l'implantation nationale de la LMR !

Dans les cantons de Genève, de Fribourg, de Lucerne, de Bâle-Ville, de Zoug, de Zurich et du Tessin, une seule section portant le nom du canton. Dans trois cantons, deux sections : Neuchâtel (Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds), Soleure (Soleure et Olten), Argovie (Aarau et Baden); et trois sections dans le canton de Berne (Berne, Bienne et Jura).

En ce qui concerne le canton de Vaud « *La Brèche* » (116 du 20.6.1975) ne mentionne que la section de Lausanne alors que « *Bresche* » (No 51 du 20.6.1975) indique en outre une section à Yverdon. De là notre incertitude : dix-sept ou dix-huit sections ?

Une certitude en revanche : il n'y a jamais eu une plus grande dispersion à gauche pour des élections nationales. Au Tessin, par exemple, mais aussi à Berne, à Bâle-Ville et à Zurich il y aura au moins quatre listes prétendant obtenir les suffrages de la gauche. Au surplus, avec les listes variées des mouvements plus ou moins xénophobes à droite et à l'extrême centre, la confusion sera à son comble. N'oublions pas qu'en 1971 il y avait eu dix-huit listes en compétition dans le canton de Zurich et vingt-deux dans le canton de Berne. Ces totaux seront probablement dépassés cette année.

## Chère démocratie

Dans la revue « *Schweizer Monatshefte* » (4/55), M. Richard Reich, directeur de la Société pour le développement de l'économie suisse, se penche sur les propositions tendant à augmenter le nombre de signatures pour les initiatives et les référen-

dums. Traitant du flot d'initiatives fédérales en cours, il note que les partis, chroniquement désargentés, sont les victimes de la situation. Il ne leur est pratiquement plus possible de financer les campagnes précédant les votes. La preuve : un affichage revient à environ 150 000 francs et une seule annonce diffusée d'une manière assez dense coûte 100 00 francs. M. Reich conclut que le total cumule en des dépenses astronomiques pour des caisses de partis normalement dotées, pendant une année politique normale et parsemée de campagnes normales. L'exercice de la démocratie trop cher pour les partis politiques ?

## TÉLÉVISION

### Une autre formule

« *Tatsachen und Meinungen* » (*Des faits et des opinions*), l'émission de la Télévision alémanique qui fait le pendant de « *Table ouverte* » de la Télévision romande a adopté une autre formule pour certaines émissions.

Au lieu de confronter systématiquement des participants venus d'horizons politiques ou sociaux différents, elle a appelé des personnes de même tendance à traiter certains problèmes d'actualité. Et c'est alors qu'on découvre l'absence de monolithisme, voire les divergences dans des groupes qui paraissent souvent compacts. Nous l'avons constaté en observant des syndicalistes, un jour, et des chefs d'entreprise, un autre jour, traiter de la situation économique actuelle. Nous l'avons aussi remarqué le 29 juin lorsque quatre officiers ont discuté du « *rapport Oswald* ». Il y avait bien entendu M. Oswald, officier supérieur et président de la commission à qui l'opinion publique a donné son nom, le colonel-commandant de corps Hans Wildbolz, le colonel Gustave Däniker, connu pour ses publications en faveur de l'armée et le premier-lieutenant Rolf Käppeli, journaliste. La formule alémanique serait-elle plus révélatrice de la réalité que la confrontation à la romande ?

# Rendre la justice au justiciable

Le justiciable n'est jamais aussi démuni que lorsque, d'aventure, il doit avoir recours à la justice. C'est maintenant un lieu commun de le souligner après d'éminents spécialistes. Il reste que depuis qu'une certaine lumière a été faite sur ce problème, rien n'a changé ou presque : pour le simple pékin, il vaut mieux tout tenter que d'aller consulter un homme de loi ! C'est que l'organisation de la profession d'avocat est restée telle qu'elle était au siècle passé, ou presque, archaïque, fixée à tout jamais dans des us et coutumes qui sont progressivement devenus incompréhensibles aux non-initiés, où le Savoir de l'avocat est auréolé d'une mythologie qui accentue encore la distance entre le conseiller et son client. Il est bon et urgent de remettre en cause le monopole dont jouit l'avocat et qui empêche, entre autres, un accès véritablement démocratique à la justice. Une première brèche dans cette forteresse tient en un réexamen des conditions financières des consultations juridiques. Voyons les tentatives qui ont vu le jour ici et là dans cette direction !

## Défense collective

Pour mettre gratuitement l'avocat au service de ceux qui en ont un urgent besoin, pour permettre à ceux qui n'ont ni le pouvoir, ni les moyens de s'offrir un défenseur, des organisations prennent en charge collectivement la défense de leurs membres se sont multipliées ces derniers temps dans des secteurs très divers. Il faut mettre au tout premier rang de ces « collectifs » l'efficace ASLOCA qui apparaît fréquemment pour défendre des locataires devant les Chambres de baux et loyers. D'autres organisations, tels les centres sociaux protestants ou Caritas, parfois les syndicats, se sont attachés le concours raisonnable d'un avocat afin de défendre prioritairement leurs mandants dans des conditions plus favorables. La gratuité de la consultation juridique n'est cependant ima-

ginable que lorsqu'une association représentative et largement implantée peut s'attacher financièrement les services d'un juriste ou d'un avocat : le système atteint là rapidement ses limites.

## Les atouts d'une permanence

Il faut porter au crédit des efforts qui sont faits pour casser le monopole des avocats et rendre plus facile l'accès à des consultations juridiques, la création récente à Genève d'une permanence juridique (7 boulevard Jaques-Dalcroze)

Cette permanence a vocation en premier lieu d'être la plus ouverte possible : les éventuels clients sont reçus de 7 heures à 21 heures. La permanence pratique en outre un tarif forfaitaire. Exemple : les honoraires pour une demande en divorce s'élèvent à 1500 francs pour le demandeur, 750 francs pour le défendeur; on peut se demander s'il s'agit là du prix le plus social lorsque l'on sait que le tribunal perçoit 200 francs pour enregistrer une demande et qu'en conséquence le solde de 1300 francs rétribue les quelques heures de travail de l'avocat; reconnaissons toutefois qu'un tel tarif est inférieur à la moyenne usuelle (ce qui ne laisse du reste aucune illusion sur les coûts des opérations judiciaires).

## Critiques et exclusion

Sitôt ouverte (janvier 1974) la permanence a fait l'objet de critiques de la part de l'Ordre des avocats. Puis ce conflit s'est aggravé, pour déboucher finalement sur l'exclusion pure et simple de l'ordre des avocats des participants à l'expérience. Le Conseil de l'Ordre, dans sa décision du 28 mai 1975, estime que les deux avocats exclus ont violé une règle de déontologie en recourant à une publicité inadmissible, parée des vertus de l'action

sociale, dans le but de drainer une clientèle nombreuse au profit d'une seule et unique étude, la leur. Ce grief n'est d'ailleurs pas contesté sur le fond par les intéressés qui formulèrent, pour s'y soustraire, la proposition que la permanence soit reprise par l'Ordre des avocats, lequel refusa. En réalité, ce que l'Ordre n'a pas supporté dans cette tentative, c'est qu'un « outsider » remuant s'arroge une place non négligeable sur le marché par des méthodes non conformistes.

Toutes proportions gardées, il y a là quelque similitude avec l'apparition soudaine, dans le secteur de l'alimentation, de sociétés de vente telles que la Migros ou d'autres coopératives, et la réaction scandalisée que cette irruption dans les affaires des commerçants indépendants provoqua alors au sein des associations intéressées.

En fait, la permanence juridique ne modifie pas vraiment le mode d'accès à la justice puisqu'elle ne fait que canaliser des clients potentiels sur une étude qui pratique des tarifs forfaitaires. Dans cette perspective on peut même se demander si des groupements comme la DAS (Défense automobile et sport SA) ou la CAP (Compagnie d'assurance et de protection juridique SA), qui interviennent fréquemment dans des procès avec leurs propres avocats, à la limite salariés de la société anonyme, n'agissent pas également de façon telle qu'elles mettent en cause le monopole traditionnel de la profession d'avocat. Mais dans ces cas-là en tout cas — ô mystère — l'Ordre des avocats n'a pas élevé de protestations; serait-ce que les intérêts financiers en cause sont trop importants ? En conclusion, la création de la permanence juridique à Genève, même si elle prête le flanc à des critiques fondamentales, reste une manière efficace de porter enfin un coup de boutoir aux privilèges ancestraux d'une profession repliée sur la préservation de ses avantages. Une preuve que l'avertissement a porté ? L'Ordre des avocats songe maintenant, semble-t-il, à ouvrir lui-même une telle permanence... Ce serait en effet sortir de réactions de corporatisme sans lendemains constructifs pour innover dans l'intérêt général.